ARRETE N°2026/10/02

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Rédacteur Principal 2ème Classe

Le Maire de Château-Larcher (Vienne),

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération 2017/056 en date du 29/11/2017 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n° 2025/08/04 en date du 27/08/2025 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 14/05/2024 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de Rédacteur Principal 2ème Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	TESSIER Béatrice.....	F	Rédacteur	../../.....	01/11/2026
2	.....	.....	.....	../../.....	../../.....
3	.....	.....	.....	../../.....	../../.....
4	.....	.....	.....	../../.....	../../.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	*0*	*1*
Agents du grade d'origine « promouvables »	*0*	*1*
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	*0*	*1*
Effectif du grade d'avancement	*0*	*1*

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Château-Larcher le 21/10/2026
Le Maire,
Francis GARGOUIL



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.